



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 20 mai 2021

Résolution de M. Johan Pain du 16 février 2021 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 février 2021, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Johan Pain et consorts « Qu'en est-il de la santé et des conditions de travail des conducteurs et conductrices aux transports publics lausannois ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité soit attentive et intervienne auprès du Conseil d'administration tl concernant les problèmes récurrents des sous-effectifs et conditions de travail du personnel de conduite ».

Réponse de la Municipalité

L'amélioration de la qualité de vie au travail des collaboratrices et collaborateurs figurent parmi les principales priorités des Transports publics lausannois (tl) ; très attentifs à la bonne marche de l'entreprise, les sept représentants de la Ville de Lausanne qui siègent au Conseil d'administration des tl, dont trois représentants de la Municipalité au Comité de direction des tl, attachent une très grande importance aux conditions de travail de l'ensemble du personnel des tl.

Les tl ont garanti à la Municipalité qu'ils mettent tout en œuvre pour proposer un environnement de travail de qualité, englobant des opportunités de formation et de reconversions attractives. Ainsi, afin d'améliorer les services aux collaboratrices et collaborateurs et d'apporter une valeur ajoutée à leur expérience, les tl ont mis en place, en 2019, une entité dédiée à l'amélioration de la qualité de vie au travail des collaboratrices et collaborateurs au sein de la nouvelle organisation des ressources humaines.

La Municipalité tient à préciser que les tl ne se trouvent pas en situation de sous-effectif chronique, mais dans une situation de fort développement, situation qui a été anticipée grâce à l'augmentation notable de leur capacité à recruter, former et intégrer de nouvelles collaboratrices et nouveaux

collaborateurs (près d'une centaine par an, en tenant compte des départs à la retraite et du turn-over), dans le cadre légal lié à la conduite professionnelle de personnes¹.

La Municipalité relève enfin que les tl figurent pour la première fois dans le classement des 250 meilleurs employeurs de Suisse, l'entreprise se plaçant au 112^e rang, tous secteurs d'activités confondus, et se positionnant en 8^e position dans la catégorie « Transport et logistique », et qu'ils sont au demeurant la seule entreprise de transports publics de Suisse romande retenue².

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



¹ Réponse à la question n° 48 de M. Johan Pain – Covid-19 – Conséquences et causes de la diminution de l'offre dans les transports publics lausannois (tl) ?

² Rapport d'activité 2019, tl, mai 2020.